LES TERRES MÉTISSES DE L'OUEST CANADIEN : UNE QUESTION NON RÉSOLUE

NATHALIE KERMOAL

Nathalie Kermoal est professeure titulaire, vice-doyenne académique et directrice du Centre de Recherche Rupertsland spécialisée dans les études métisses à la Faculté des études autochtones de L'Université de l'Alberta. Elle détient une maîtrise en histoire contemporaine de l'Université de Nantes (France) et un doctorat en histoire de l'Université d'Ottawa. Elle est l'auteure de plusieurs livres dont *Daniels v. Canada : In and Beyond the Courts* (2021, co-auteur Chris Andersen), *Living on the Land : Indigenous Women's Understanding of Place* (2016, co-auteure Isabel Altamirano), et de nombreux articles sur les questions métisses en particulier et autochtones en général. Ses recherches portent surtout sur les Métis, sur l'urbanisation des Autochtones, et sur les femmes autochtones.

Le Nord-Ouest est notre mère – Louis Riel

Au XIX[e] siècle, les Métis se déplaçaient sur un vaste territoire pour chasser le bison. Ils partaient de la Rivière Rouge vers la plaine et une fois la chasse terminée, ils revenaient vers leur point d'ancrage. Ce va-et-vient favorisait une relation étroite au territoire. Les Métis construisent ainsi de vastes réseaux économiques basés sur des réseaux de familles élargies intergénérationnelles à travers les plaines du Nord-ouest. Comme l'a souligné l'historienne Brenda Macdougall dans ses travaux, de véritables constellations relationnelles permettent non seulement de renforcer les liens de parenté mais surtout d'ancrer les Métis solidement au territoire (2016, 261).

Au fur et à mesure du temps et de la demande accrue des produits dérivés du bison, les chasseurs établissent des villages non permanents dans la plaine. Ils chassaient *vers le large* tout l'hiver du fait de la qualité des peaux de bisons bien laineuses de la mi-novembre à la mi-mars et ceux qui habitaient à la Rivière Rouge y revenaient au printemps pour ensuite retourner chasser en été. Cependant, la demande en peaux de bison pousse certaines familles à rester dans la prairie plus longtemps, parfois jusqu'à deux ans. Ce phénomène s'accentue au fur et à mesure que les troupeaux de bison sont de plus en plus éloignés du fait de la disparition progressive des animaux.

L'attachement au territoire est tel que les femmes

« Les femmes Métisses ont non seulement joué un rôle économique très important en vendant le fruit de leur travail à des étrangers de passage qui permettait souvent aux familles de survivre mais elles ont, aussi, à leur manière, assurées la diffusion de l'expression d'une identité, d'un territoire, d'une fierté et d'un nationalisme unique au Canada. »

le cousent sur les vêtements qu'elles produisent pour leurs familles et pour le monde extérieur. Le style distinct de motifs floraux aux couleurs vives développées par les Métisses deviendra la norme à travers le Nord-ouest tout au long du XIX^{e} siècle. Elles reproduisent sur les vêtements portés par les membres de la communauté, les plantes, les fleurs, les baies qui servent non seulement à nourrir la famille mais aussi à soigner la communauté. Selon Sherry Farrell Racette, les Métisses ont non seulement joué un rôle économique très important en vendant le fruit de leur travail à des étrangers de passage qui permettait souvent aux familles de survivre mais elles ont, aussi, à leur manière, assurées la diffusion de l'expression d'une identité, d'un territoire, d'une fierté et d'un nationalisme unique au Canada (2005, 5).

Malgré le fait que les Métis ont perdu l'accès à un large territoire à la fin du XIX^{e} siècle et au cours du XX^{e} siècle, la mobilité reste encore aujourd'hui une part importante de l'identité métisse. Bret Nickels dans le cadre du procès Goodon souligne que le mouvement, élément central de la culture métisse historique, demeure une caractéristique importante des Métis contemporains qui vivent au Manitoba. L'utilisation contemporaine des terres des Métis est spatialement étendue des prairies, en passant par le Parkland et les régions boisées de la Saskatchewan et du Manitoba. En outre, les Métis continuent à utiliser certaines routes commerciales historiques qui irradiaient du sud du Manitoba à la vallée Qu'Appelle, à la montagne de Bois, à la région des collines du Cyprès, et vers le nord de la Saskatchewan jusqu'à Battleford (2005,10-11). Ce qui est vrai pour le Manitoba, l'est aussi pour la Saskatchewan et l'Alberta (R.v. *Laviolette* 2005; R.v. *Hirsekorn* 2013).

DES TERRES CONVOITÉES

Influencé par le mouvement annexionniste ontarien, en 1869, le gouvernement du Dominion signe un accord avec la Compagnie de la Baie d'Hudson pour acheter la terre de Rupert. Une fois l'immense territoire cédé, l'administration canadienne décide de prendre possession de cette nouvelle terre toutefois les principaux intéressés, les Autochtones ne sont pas consultés. Une fois sur le terrain, les arpenteurs envoyés par le Dominion rencontrent une résistance de la part des Métis qui voyaient d'un très mauvais œil une reconfiguration de leurs lots de rivière en cantons et sections.

« Toutefois la mise en œuvre biaisée du système a eu pour effet de déposséder les Métis de leurs terres. »

Face à ce manque de considération envers les habitants de la région, les Métis décident de créer un gouvernement provisoire, dirigé par Louis Riel.

Les négociations entre le Dominion et les Métis permettent d'en arriver à un compromis. Leurs demandes sont en effet entérinées dans la *Loi de 1870 sur le Manitoba*. Entre autres, les Métis devaient recevoir 1.4 millions d'acres de terre (567 000 hectares). Ces terres devaient être réservées pour les chefs de famille métis et leurs enfants nés avant le 15 juillet 1870. Chaque chef de famille devait recevoir l'équivalent de 160 acres de terre alors que les enfants eux devaient recevoir l'équivalent de 240 acres de terre. Le but de ces concessions de terre était de donner aux enfants métis une longueur d'avance sur l'afflux attendu de colons venus de l'Est, toutefois la mise en œuvre biaisée du système a eu pour effet de déposséder les Métis de leurs terres (RCMR 2018, 4; voir aussi Tough et McGregor 2007).

Les familles vivant à l'extérieur du Manitoba n'avaient cependant aucune garantie que la question des terres serait réglée. Très au fait de ce qui se passait au Manitoba et conscients que l'arrivée massive de nouveaux colons dans l'Ouest changerait drastiquement leur réalité, les Métis vivant ailleurs dans la prairie envoient des pétitions à Ottawa « pour informer l'état colonial de leurs intérêts et pour défendre leurs droits » (Hamon 2019, 38). Par exemple, en Alberta, en 1877, les Métis de Blackfoot Crossing envoient une pétition au gouvernement pour obtenir des outils agricoles, des semences et de l'aide pour cultiver la terre. En 1878, les Métis des collines aux Cyprès rédigent une pétition pour obtenir des terres dans une réserve. En 1880, les Métis d'Edmonton et de St. Albert demandent au gouvernement d'arpenter les terres de la région (RCMR 2018, 10). Également, au cours des années 1880, les Métis de la région de Batoche en Saskatchewan envoient plusieurs pétitions à Ottawa faisant ainsi part de leur inquiétude pour les titres de leurs lots de terre. Leurs pétitions restent sans réponse. Face à l'indifférence gouvernementale, en 1884, les Métis demandent à Louis Riel – exilé aux États-Unis – de revenir au Canada. Une fois à Batoche, Riel instaure un gouvernement provisoire et rédige une liste de demandes pour régler les droits fonciers. Le gouvernement de Macdonald réagit en déployant une milice. Après plusieurs victoires, pilonner par l'artillerie du Général Middleton, les Métis sont forcés de se rendre en mai 1885. Louis Riel est arrêté, jugé puis pendu (« Indigenous Peoples Atlas of Canada », *Métis*, 2018, 34-35).

LES COMMISSIONS DE CERTIFICATS

La *Loi des terres fédérales* de 1872, qui autorisait que les terres de l'Ouest canadien soient accordées à des individus ou à des groupes d'individus, n'incluait toutefois pas les Métis, jusqu'à ce qu'elle soit modifiée en 1879. En raison des modifications apportées à la loi, des commissions de certificats des Métis – qui ont pour but de recueillir de l'information auprès des demandeurs pour ensuite délivrer des certificats aux ayants droits – sont établies. Par exemple, celle d'Edmonton en Alberta créée le 3 juin 1885 avait le pouvoir « de satisfaire toutes les réclamations existantes en relation avec l'extinction du titre indien ». Elle « offrait » aux Métis un certificat gouvernemental ou « scrip » (en anglais) qui pouvait être échangé par une parcelle de terre sur des terres de la Couronne ou en argent pour acheter des terres à travers le système de *homestead*. La valeur du certificat d'argent était évaluée à 160 $ ou 240 $ et le certificat de concession équivalait à un quart de section de 160 acres ou à une parcelle de 240 acres. Les deux devaient être utilisés pour

acheter des terres qui avaient été arpentées par le gouvernement pour ensuite être transformées en homestead. Lors de son passage à Edmonton, la commission gouvernementale enregistre 1 000 demandes de certificats à Edmonton au cours du premier été. Les commissaires retournent de nouveau à Edmonton et à St. Albert pour négocier des certificats en juillet 1886. En tout, le Canada a traité les demandes de certificats de plus de 24 000 Métis dans l'Ouest et le Nord entre 1870 et 1935 dans le cadre de transactions d'une valeur foncière de 5,4 millions d'acres (Goyette 2004, 101). Hélas, la lenteur du système, la complexité du processus et les méthodes frauduleuses utilisées ont fait en sorte que la plupart des certificats fonciers des Métis se retrouvent entre les mains de spéculateurs fonciers. De surcroît, les terres « offertes » aux Métis étaient rarement situées là où ils habitaient, cela signifiait un déménagement loin de leurs communautés et de leurs familles élargies. La plupart décident donc de vendre leurs certificats pour une fraction de leurs valeurs réelles. Les conséquences de ce système dysfonctionnel engendrent la dépossession progressive des Métis de leurs terres. Les Métis deviennent le peuple des réserves routières – des terres publiques destinées à la construction de routes dans les régions rurales et certaines zones peu fertiles. Ces communautés apparaissent au fil des opportunités de travail saisonnier (Indigenous Peoples Atlas of Canada, *Métis*, 2018, 40-41).

« La complexité du processus et les méthodes frauduleuses utilisées ont fait en sorte que la plupart des certificats fonciers des Métis se retrouvent entre les mains de spéculateurs fonciers. »

Malgré l'empiètement, la dépossession et la non-reconnaissance gouvernementale, les Métis maintiennent au fils du temps une connexion au territoire, –qu'ils mettent de l'avant année après année dans leurs multiples revendications politiques et juridiques–en préservant des systèmes de savoirs faisant partie intégrante à leur culture. Au cours du XX^{e} siècle, les Métis tentent de faire reconnaître leurs droits, toutefois le gouvernement fédéral partait du principe qu'il avait régler la question des terres métisses par le système de certificats. En 2013, la Cour suprême du Canada dans *Manitoba Metis Federation Inc. c. Canada (Procureur général)* conclut que « la Couronne fédérale n'a pas mis en œuvre de façon honorable la disposition prévoyant la concession de terres énoncée à l'article 31 de la *Loi de 1870 sur le Manitoba* » (*FMM c. Canada* 2013). Ce jugement est important car il reconnaît d'une part les injustices commises par la Couronne et d'autre part, que des négociations futures entre le gouvernement fédéral et la FMM concernant les revendications territoriales modernes des Métis sont nécessaires. Même si ailleurs dans l'Ouest canadien la question des terres métisses reste entière, par exemple, l'accord-cadre signé – suite à l'arrêt Daniels (2016) – par la Nation métisse de l'Alberta avec le gouvernement fédéral en 2017 reconnaît la nécessité de remédier aux injustices subies par la Nation métisse en raison du système de certificats et déclare un objectif commun de développer une solution qui favorise la réconciliation (RCMR 2018, 26).

RÉFÉRENCES

Goyette, Linda et Carolina Jakeway Roemmich, 2004 : *Edmonton In Our Own Words*, University of Alberta Press, Edmonton, 2004.

Hamon, Max, 2019 : *The Audacity of His Enterprise : Louis Riel and the Métis Nation That Canada Never Was, 1840-1875*, McGill-Queen's University Press, Montréal et Kingston.

Indigenous Peoples Atlas of Canada, 2018 : *Métis*, The Royal Canadian Geographic Society, Ottawa.

Macdougall, Brenda et Nicole St-Onge, 2016 : « *Métis in the Borderlands of the Northern Plains in the Nineteenth Century* », Chris Andersen et Jean M. O'Brien (dir.) *Sources and Methods in Indigenous Studies* : 257–265. Routledge, New York.

Manitoba Metis Federation Inc. c. Canada (Procureur général) 2013.

Nickels, Bret, 2005 : *Metis Land Use and Occupancy Report : Southern Manitoba*. Non publié.

Racette, Sherry Farrell, 2005 : « *Sewing for a Living : The Commodification of Métis Women's Artistic Production* », Katie Pickles et Myra Rutherdale (dir.), *Contact Zones : Aboriginal and Settler Women in Canada's Colonial Past* : 17-46. UBC Press, Vancouver.

Rupertsland Center for Métis Research (RCMR), 2018 : *Métis Scrip in Alberta*, RCMR and Métis Nation of Alberta, Edmonton.

Tough, Frank, and Erin McGregor, 2007 : « *'The Rights to the Land May Be Transferred' : Archival Records as Colonial Text–A Narrative of Métis Scrip* », in Paul W. DePasquale (dir.), *Natives and Settlers–Now and Then : Historical Issues and Current Perspectives on Treaties and Land Claims in Canada* : 33–63. University of Alberta Press, Edmonton.